

41-ème session plénière de l'Assemblée générale de la APCEMN :

**Allocution d'ouverture de M. Mihail MIKOV, Président de la APCEMN,
Président de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie**

**(Sofia, Palais national de la culture,
salle № 3, 10 juillet 2013, 10:00 h.)**

Chers participants à l'Assemblée générale,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

Permettez moi de saluer les participants à la Quarante-et-unième session plénière de l'Assemblée générale de la Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire. Au nom de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie, je salue les délégations nationales de l'APCEMN ici présentes.

Notons, avec satisfaction pertinente, que cette session de l'Assemblée générale coïncide avec la célébration du 20-ème anniversaire de l'APCEMN. Nous sommes donc particulièrement honorés de voir à ce forum des représentants de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, des représentants d'assemblées parlementaires internationales ou de parlements nationaux ayant statut d'observateur, des représentants d'autres organisations internationales et du corps diplomatique.

J'ose croire que cette session aura une contribution substantielle à la coopération en mer Noire au regard de nouvelles perspectives sérieuses pour notre région.

Chers collègues,

Les 20 années de fonctionnement ont permis à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) de cumuler pas mal d'expériences concernant la mise à profit des opportunités potentielles considérables qu'offre la coopération régionale. Cet anniversaire incite à faire le bilan, notamment en notant des résultats prometteurs dans nombre de domaines spécifiques. L'OCEMN s'est affirmée comme un forum d'échanges sur la coopération régionale en termes de questions d'intérêt commun.

D'autre part, l'OCEMN a souligné la nécessité d'amélioration globale de ses performances : nous apprécions donc le nouvel « Agenda économique »

comme une feuille de route pour renforcer notre coopération et lever les défis d'actualité, comme un instrument axé sur l'identification des priorités de cette coopération et ciblé sur des résultats réels à réaliser via pragmatisme et haute efficacité d'interaction.

Il n'est point de doute que la CEMN aura un rôle d'importance croissante étant donné que la mer Noire s'avère une des régions de coopération économique intense du 21-ème siècle. Dans ce contexte, nous estimons que les perspectives d'évolution de la CEMN sont en liaison étroite avec les processus d'intégration européens, dont la Politique européenne de bon voisinage qui est potentiellement susceptible de produire des synergies sérieuses dans la région de la mer Noire.

Mesdames et Messieurs,

Poursuivant l'extension de ses activités, l'Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire est désormais un facteur sérieux pour la stabilité politique et économique de cette région. Durant la présidence bulgare, des démarches spécifiques ont été entreprises en vue de résoudre des problèmes importants pour les Etats membres, à savoir : débats sur la coopération en matière de recherche et sauvetage en mer ; recommandations pour l'extension de la coopération au niveau post-universitaire. Une attention particulière a été accordée à l'examen du rôle de la APCEMN dans la région élargie de la mer Noire, notamment au regard du son 20-ème anniversaire.

L'anniversaire de notre assemblée incite non seulement à faire le bilan des années écoulées mais aussi, et surtout, à rechercher des potentiels pour améliorer l'efficacité opérationnelle devant permettre à l'APCEMN de réaliser les objectifs qui sont à l'ordre du jour. Il s'impose de noter que les nouveaux objectifs définis par l'OCEMN conditionnent l'importance croissante de l'Assemblée parlementaire. Elle a désormais pour mission de contribuer à l'optimisation des conditions et opportunités susceptibles de stimuler les processus d'intégration, à la base de partenariats de bon voisinage dans le cadre de projets d'intérêt commun. Nous estimons que l'Assemblée peut et doit activer son rôle constructif pour le développement de la diplomatie parlementaire en tant que moyen efficace axé non seulement sur les opportunités d'extension de la coopération économique mais aussi sur la solution des conflits qui nous préoccupent actuellement. Nous soulignons la pertinence de renforcer l'interaction active avec les structures européennes, surtout avec le Parlement européen.

Les particularités de l'étape actuelle exigent une meilleure interaction entre l'APCEMN et l'OCEMN, notamment en vue de se conformer aux critères européens. Il est pertinent d'œuvrer pour une meilleure coopération entre ces deux organisations, ainsi que pour l'extension des instruments permettant l'application pratique des décisions et recommandations adoptées.

Les débats à effectuer vont démontrer l'importance qu'accorde l'ARCEMN aux évolutions ultérieures du tourisme en tant que facteur important du développement économique de notre région. L'importance du thème est d'ailleurs confirmée par l'examen détaillé effectué récemment par le Groupe de travail de CEMN « Coopération dans le domaine du tourisme ». Comme il est notoire, d'expérience, le tourisme est un secteur économique rentable. Ce qui plus est, le tourisme propose aujourd'hui des opportunités de connaissance réciproque des traditions culturelles et, de ce fait, de meilleure entente réciproque, respectivement de meilleure interaction économique. Nous sommes persuadés que nos pays ont une riche expérience à partager en la matière.

Mesdames et Messieurs,

Permettez moi de vous remercier pour votre participation et de souhaiter bon travail au présent forum.

LA quarante-et-unième session plénière de l'Assemblée générale de l'APCEMN est ouverte.